

Avis voté en plénière le 27 septembre 2016

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

Déclaration du groupe de la coopération

Le réchauffement climatique a des implications fortes en termes d'inégalités qu'elles soient territoriales ou sociales. Au niveau international, les pays du Sud sont les premiers impactés. En France, l'avis souligne que les conséquences du réchauffement climatique seront importantes pour l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture, et de façon peut-être plus rapide pour la viticulture. Les inégalités environnementales contribuent également à aggraver les inégalités sociales, comme le montre le problème de la précarité énergétique. Nous soutenons la proposition de soutenir la recherche menée sur les territoires les plus exposés aux risques climatiques en y intégrant les critères sociaux d'exposition.

La notion de justice climatique, si elle est de plus en plus évoquée et notamment depuis la COP21, n'en reste pas moins particulièrement difficile à appréhender ; cette complexité perdure, même au terme de ce travail conséquent.

Sur le plan des principes, nous ne pouvons que soutenir le lien étroit qui unit cette question à celle des « droits humains » et aux objectifs du développement durable définis par les Nations Unies. La prise en compte de l'intérêt des générations futures fait d'ailleurs partie intégrante des principes coopératifs.

Sur le plan opérationnel, nous souhaitons privilégier les politiques de prévention, d'anticipation et d'adaptation au dérèglement climatique ; politiques qui doivent être portées également par les acteurs de terrain. Nous sommes aussi attentifs au développement des mécanismes assurantiels qui doivent accompagner les secteurs d'activité confrontés à des incidents climatiques de plus en plus fréquents comme dans le secteur agricole. L'avis souligne l'importance d'anticiper les mutations climatiques dans l'élaboration des politiques publiques et le développement des activités économiques.

Nous sommes plus réservés sur une justice à vocation réparatrice, basée sur un droit environnemental de plus en plus complexe, et qui pèse sur l'initiative des acteurs économiques. La question se pose de bien appréhender d'un point de vue juridique, la nature de notre responsabilité par rapport aux prochaines générations. Quel pourrait être le degré de devoirs à assumer au titre de la solidarité écologique ? Quel pourrait être le nouveau régime de responsabilité civile, de responsabilité pénale et même administrative ?

L'avis a le mérite d'explorer le sujet de la justice climatique, mais à ce stade ce concept nous semble susceptible d'ajouter une certaine complexité à la complexité.

Le groupe de la coopération a partagé son vote.